



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Rouen, le 19 juin 2017

La Rectrice, Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement de l'enseignement public et privé du second degré S/c de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Eure et de Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime

**ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Rectorat

Délégation académique  
à l'action culturelle

Marion Laude  
Déléguee académique

ML-SCV-AV

Circulaire n° 17-106

Dossier suivi par :  
Sylvie Cao-Van  
Responsable académique  
Domaine Arts visuels

Téléphone :  
02 32 08 91 08

Courriel :  
[daac@ac-rouen.fr](mailto:daac@ac-rouen.fr)

25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

**Objet : Appel à candidature pour le dispositif d'éducation artistique et culturelle DE VISU, [évolution du dispositif *In Situ*].**

L'Académie de Rouen et la Direction régionale aux affaires culturelles de Normandie proposent aux établissements du second degré de l'académie, un nouveau dispositif de sensibilisation à la création contemporaine, intitulé *De Visu*.

*De Visu* propose aux établissements d'accueillir deux expositions d'artistes plasticiens contemporains au cours de l'année scolaire et de favoriser des temps de rencontres avec les artistes, de médiation autour de leur démarche de création et de pratique artistique avec les élèves, grâce à 12h de présence de l'artiste par exposition.

Les artistes plasticiens qui participent au dispositif sont ceux dont la candidature a été retenue par le comité de pilotage (voir cahier des charges).

Leurs œuvres seront présentées au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018, lors d'une exposition inaugurale organisée à l'Abbatiale St Ouen à Rouen. A cette occasion, les enseignants inscrits dans cette action seront invités à rencontrer les artistes et à formuler des vœux quant aux expositions qu'ils souhaitent accueillir.

Un livret d'accompagnement de l'exposition sera fourni aux enseignants. Les établissements inscrits dans ce dispositif s'engagent à accueillir les artistes et les expositions dans les meilleures conditions : lieu d'exposition identifié, organisation de vernissage, valorisation de l'exposition et de la médiation, rayonnement sur le territoire de proximité.

Les équipes pédagogiques qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires sur ce dispositif d'éducation artistique et culturelle peuvent contacter Mme Sylvie Cao-Van, responsable académique dans le domaine des Arts visuels par courriel à [sylvie-thu.cao-van@ac-rouen.fr](mailto:sylvie-thu.cao-van@ac-rouen.fr).

Les établissements intéressés sont invités à compléter le dossier d'inscription ci-joint **avant le jeudi 21 septembre 2017** et à l'adresser par courriel à la Délégation académique à l'action culturelle ([daac@ac-rouen.fr](mailto:daac@ac-rouen.fr)).

Nous vous remercions de l'effort de promotion que vous apportez à ce dispositif qui favorise la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves de l'académie.

Signé par la Rectrice

Nicole Ménager